

Réunion AGE Marcel CANONNET du 22 février 2014

Présents : Thierry Clause – Paul-Alexandre Michel – Emilien Brunelière – Katia Doré – Simon Lanoé – Laurent Bouffety – Yohan Choquer – Alexis Adjalla – Vivianne Nouazé – Vincent Bourrasseau – Mickael Vannier – Maud Thaudière – Audrey Buisson – Lise Le Gall – Stéphane Gricourt – Benoit Renolleau – Manuel Perret – Géraldine Touet – Fanny Gringreau – Hélène Bazile Sénéchal – Adeline Chevreuil – Marjolaine Thomas – Matthieu Crochemore

Début de réunion 20h38

### **Introduction de l'AGE par Mathieu CROCHEMORE en qualité de président**

Matthieu rappelle le but et le contexte de cette réunion AGE, les actions par l'association depuis le début d'année.

- Marche des parents
- Jus de pommes
- Vente de livres et actions associée
- Père Noël

Un rappel de la situation est fait avec l'arrivée de 2 enfants ayant une reconnaissance MDPH début janvier, un dispositif qui ne nous appartient pas de juger, mais qui a peut-être été un peu léger la première semaine puisque renforcé depuis.

Il est indiqué que de nombreux échanges ont lieu entre équipe enseignante / inspection éducation nationale / et l'APE.

A la suite de l'annulation de Mme L'Inspectrice de L'Éducation Nationale à la réunion du 29 janvier dernier, il a été préféré par l'Éducation Nationale une rencontre avec 3 parents FCPE et 2 inspectrices éducation nationale qui a abouti un compte rendu. Celui-ci a été diffusé à l'ensemble des parents après modifications du fond et de la forme par les inspectrices de l'éducation nationale.

Matthieu tient à remercier Christophe Bargain pour le travail effectué depuis le début de l'année scolaire, Cette intervention fait suite à la Démission de Christophe intervenue courant Février.

Pour finir il est rappelé, les buts de cette Assemblée générale Extraordinaire :

- Ecouter tous les parents et entendre les points de vues de chacun
- Elargir le Conseil d'administration de l'association afin d'avoir une plus grande pluralité et préparer l'avenir sereinement.
  - o 4 personnes peuvent intégrer le CA dont une personne en tant que vice-présidente.

### **Tour de table**

## **Point Statutaire**

Afin que chacun puisse connaître les buts et le fonctionnement de l'association de parents d'élèves Thierry présente une synthèse des statuts comprenant

- Les buts de l'association,
- Les différents types de membres (actifs, bienfaiteurs et de soutien)
- Les rôles des différents membres du bureau

## **Echanges entre parents :**

Laurent appuie le fait que La FCPE est trop marqué au sein de l'association , il pense que les décisions devrait être prise plutôt sur la présence et l'engagement des parents que grâce à la prise d'une adhésion. il ne comprends pas pourquoi ce n'est pas une dissolution du bureau qui est effectué qu'il trouverait plus adapté que l'élargissement du conseil d'administration

Thierry rappelle que les statuts subornent le fonctionnement de l'association. Ceux-ci ont été modifié par vote en septembre 2022 avec justement l'objectif d'ouvrir les votes à tous les parents sans avoir forcément l'adhésion FCPE, Malheureusement ces derniers n'ont pas été déposés en préfecture par l'équipe en place, ce qui est regrettable. Nous sommes dans l'obligation de respecter les statuts de 2008. Il précise également qu'il n'est pas question de la démission du bureau mais du renforcement par le conseil d'administration ayant pour but de préparer la suite. Il rappelle le fait de porter un objectif commun : que les enfants soient bien dans l'école.

Manuel recontextualise les faits depuis le début de l'année scolaire avec le sujet des rythmes scolaires, l'équipe enseignant demandant un sondage des parents avec le risque et la peur de diviser les parents puis la rentrée de janvier avec la situation que l'on connaît. Il rappelle que l'ape ne peut pas tout faire et notamment sur des sujets ou la confidentialité doit être respectée.

Fanny intervient en revenant sur la notion du temps différent pour chaque famille : ceux qui ont eu les informations rapidement, d'autres tardivement... Elle indique aussi la rapidité du démarrage des solutions mise en place en rapport avec l'école de Saint Aignan où il a fallu 6 mois.

Vincent revient sur les premières semaines, où les ragots ont débutés dès le départ. Il indique avoir pris contact avec l'APE de Saint Aignan, laquelle indique ne pas avoir eu de transmission de l'école précédente. Il précise la chance qu'on a eu d'avoir l'aide de leur par

Thierry rappelle qu'il ne faut pas confondre la FCPE de Saint Aignan et celle de Château Thébaud, Les contextes ont été différents, et chacune des associations agit en fonction de ses valeurs et des informations qu'elles disposent

Michael rappelle qu'il appartient aux parents des enfants concernés de faire les démarches pour obtenir des aides, l'éducation nationale a un champ d'action restreint sans l'autorisation des parents concernés. Aujourd'hui, des adaptations sont mises en place. Les démarches de reconnaissance MDPH et pour obtenir des aides sont longues.

Laurent estime que l'institution doit trouver des solutions et non les parents. Il évoque le pouvoir de nuisance à utiliser pour mettre la pression sur ce dossier afin que l'école avance.

Il est rappelé des réponses apportées aux besoins des 2 enfants indiqués dans le compte rendu avec l'inspection académique.

Manuel évalue que la mobilisation rapide de la manifestation. Elle n'a pas permis de fédérer une action commune avec les autres écoles connaissant les mêmes problèmes et que ceci aurait peut-être été bénéfique.

Laurent revient sur le compte rendu de l'amicale laïque de Château Thébaud qui a énormément choqué

Thierry en qualité de membre du CA de l'amicale Laïque Intervient. Le compte rendu a été retiré immédiatement du site, il a été modifié. Un mot d'excuse des co-présidentes de l'Amicale Laïque a été transmis au collectif Marcel Canonnet

Géraldine et Adeline précise également que ces propos n'émanent pas de l'ape Marcel Canonnet.

Le collectif est invité à en échanger directement avec les Co-présidentes de l'Amicale Laïque pour plus de précision.

Audrey intervient en indiquant qu'elle ne vient pas à l'école. Elle souhaite des précisions sur la manière de se mobiliser ensemble, sur le manque de communication et sur le ressenti des parents de la fratrie concernée.

Stéphane intervient sur l'échange qu'il a eu avec Thierry au nom de l'APE avec les parents nouvellement arrivés. Ceux-ci se sentent stigmatiser et montrer du doigt dans toutes les communes où ils s'installent. Ils disent suivre la situation de près.

Il s'en est suivi des échanges sur les canaux de communication. Il est demandé aux parents de remonter les incidents à l'inspectrice d'académie et de mettre l'Ape en copie afin d'appuyer les demandes

Il est aussi rappelé, lors de la soirée que l'EN mets à disposition des enfants des psychologues scolaire, que les parents doivent en faire la demande à Elise LE ROCH pour en faire bénéficier leurs enfants.

### **Elections du conseil d'administration**

Candidatures proposées : Fanny Grellier, Manuel Perret, Stéphane Gricourt et Maud Thaudière

Nombre d'adhérents FCPE : 17

Nombre de votants : 14

Les 4 candidats.es sont élus à l'unanimité avec 14 voix chacun.e.

Le conseil d'administration procédera à l'élection du vice-président la semaine du 11 mars.

### **Projets à venir**

- Goûter de l'école
- Benne à papier, nettoyage de printemps
- Fête de l'école (une communication spécifique sera faite à la rentrée)

**Nous remercions les parents restés jusqu'à la fin de la réunion malgré l'heure tardive**